



# AVIS IMPORTANT

## REPORT DE VERSEMENTS DE TAXES 2020

En lien avec les mesures spéciales qui ont été prises en cette période de pandémie, le 2<sup>e</sup> versement des taxes municipales, prévu le 16 juin, est reporté au 14 septembre et le 3<sup>e</sup> versement prévu le 14 septembre est reporté au 13 novembre.

Toutefois, les citoyens qui ont envoyé des chèques postdatés, et qui souhaitent reporter leurs paiements au 14 septembre, doivent communiquer avec la Municipalité par courriel au [info@municipalite.ange-gardien.qc.ca](mailto:info@municipalite.ange-gardien.qc.ca), pour que le Service responsable de la perception puisse modifier la date d'encaissement des chèques.

En l'absence d'avis du citoyen, le paiement sera encaissé à la date inscrite sur les chèques. Pour les virements programmés auprès des institutions financières, nous vous rappelons qu'il vous appartient de faire les modifications nécessaires.

Merci de votre collaboration.